

DOCUMENT 1 : Le système de retraite français : Le système de retraite par répartition

Ce système de retraite est fondé sur l'existence d'une solidarité intergénérationnelle. A chaque période, les pensions de retraite reçues par les retraités (c'est-à-dire la somme d'argent qu'ils reçoivent en tant que retraité) sont directement financées par les cotisations sociales prélevées sur les revenus des actifs. Ce sont, à un moment donné, les générations d'actifs qui financent, par leurs cotisations, les revenus des inactifs. Ce système a pour principal avantage de permettre à tous les actifs, quels que soient le montant de leur leurs revenus durant leur vie active, de pouvoir prétendre à une retraite, même si durant leur vie active ils n'ont pas eu les moyens de se constituer une épargne. Ce type de système fonctionne dans de nombreux pays développés, en France par exemple. Pour avoir le droit à une retraite à taux plein, il faut avoir cotisé durant 40 ans, sans quoi la somme que l'on reçoit à la retraite est inférieure à celle à laquelle on aurait eu droit si on avait cotisé 40 ans. Les régimes spéciaux de retraite, dans lesquels il ne fallait jusqu'alors cotiser que 37 ans et demi, viennent d'être portés à 40 ans de cotisations.

1) Dans un système par répartition, qui finance les retraites, et par quel intermédiaire ?

DOCUMENT2 : Un exemple de cotisation sur une fiche de salaire

| CODE | ÉLÉMENTS | A PAYER | A DÉDUIRE | POUR INFORMATION |
|--------|---------------------------|---------|-----------|------------------|
| 101000 | TRAITEMENT BRUT | 2628,71 | | |
| 101050 | PENSION CIVILE | | 206,35 | |
| 200364 | IND.SUIVI ORIENT. ELEVES | 287,46 | | |
| 401201 | CSG NON DEDUCTIBLE | | 67,88 | |
| 401301 | CSG DEDUCTIBLE | | 144,26 | |
| 401501 | REMB DETTE SOCIALE TIT | | 14,14 | |
| 403201 | COT PAT FDS NAT AIDE LOGT | | | 2,52 |
| 403300 | COTIS PATRON. ALLOC FAMIL | | | 136,69 |
| 403801 | CONT SOLIDARITE AUTONOMIE | | | 7,89 |
| 404001 | COT PAT MALADIE DEPLAFON | | | 254,98 |
| 411050 | CHARGE ETAT PENS. CIVILE | | | 923,97 |
| 414000 | CHARGE ETAT - MALADIE | | | 76,23 |
| 414200 | CHARGE ETAT ACC. TRAVAIL | | | 2,26 |
| 501080 | COTIS.OUV.RETRAITE ADDIT | | 14,74 | |
| 501180 | COTIS.PAT.RETRAITE ADDIT | | | 14,74 |
| 555010 | CONTRIBUTION SOLIDARITE | | 26,95 | |
| 700601 | MGEN PART & CONJ. | | 68,34 | |

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ

| | | | | | |
|------------------------------|-------------|---------------------------|-------------|------------|--------------------------|
| NUMERO SÉCURITÉ SOCIALE | € 4335,45 | TOTAUX DU MOIS | € 2916,17 | € 542,66 | € 1419,28 |
| 1 70 05 94 038 064 36 | | COÛT TOTAL EMPLOYEUR | NET À PAYER | 2 373,51 € | TOTAL CHARGES PATRONALES |
| BASE SS DE L'ANNÉE | € 24 247,45 | BASE SS DU MOIS | € 2 628,71 | | |
| MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE | € 24 247,45 | MONTANT IMPOSABLE DU MOIS | € 2 523,87 | | |

MR CHARTOIRE RENAUD

Le traitement brut correspond au **saire brut**, c'est-à-dire au salaire brut. Sur ce salaire, des **cotisations sociales salariales** sont prélevées (qui se trouvent sur cette fiche de salaire dans la deuxième colonne) ; une fois qu'elles ont été retirées, il reste le **saire net**, c'est-à-dire ce que touche effectivement le salarié.

Le coût du travail pour l'employeur correspond au salaire brut qu'il verse, auquel il faut ajouter les **cotisations sociales patronales** (qui se trouvent sur cette fiche de salaire dans la troisième colonne).

Pour financer les retraites, dans un régime de par répartition, il y a donc un prélèvement de cotisations pour les salariés intitulé « pension civile », et un prélèvement de cotisations pour l'employeur intitulé ici « charge Etat pension civile » (car la fiche de paie ici est celle d'un fonctionnaire, l'employeur est donc l'Etat).

2) Remplissez les trous :

- Salaire brut = +
- Coût du travail = +
- Salaire net = -

3) Additionnez les cotisations servant à financer les retraites. Quelle part cette somme représente-t-elle par rapport au coût du travail ?

DOCUMENT 3 : L'équilibre financier du système

L'équation d'équilibre d'un régime de retraite par répartition

À tout moment, dans un régime par répartition, on a l'égalité suivante :

$$\text{Cotisations} = \text{Prestations}$$

La **masse des cotisations** est le produit des taux de cotisation appliqués aux revenus d'activité professionnelle. Par souci de simplification et sans effet sur le résultat, il est possible de raisonner en termes de revenu moyen comme de taux de cotisation moyen.

$$\text{Cotisations} = \text{taux de cotisation moyen} \times \text{revenu moyen d'activité} \times \text{nombre de cotisants}$$

De la même manière, la **masse des prestations** est le produit de la pension moyenne par le nombre de retraités.

$$\text{Prestations} = \text{pension moyenne} \times \text{nombre de retraités}$$

On en déduit le **taux de cotisation moyen** nécessaire à l'équilibre financier du régime.

$$\text{Taux de cotisation moyen} = \frac{\text{Pension moyenne}}{\text{Revenu moyen d'activité}} \times \frac{\text{Nombre de retraités}}{\text{Nombre de cotisants}}$$

Le rapport « nombre de retraités/nombre de cotisants » correspond à un rapport démographique, appelé plus précisément **ratio de dépendance économique**. Il est lié au rapport « nombre de personnes en âge d'être à la retraite/nombre de personnes d'âge actif », appelé **ratio de dépendance démographique**, par la relation suivante :

$$\frac{\text{Nombre de retraités}}{\text{Nombre de cotisants}} = \frac{\text{Nombre de personnes en âge d'être à la retraite}}{\text{Nombre de personnes d'âge actif}} \times \frac{\text{Part des retraités dans la population en âge d'être à la retraite}}{\text{Taux d'activité des personnes d'âge actif} \times (1 - \text{taux de chômage})}$$

« Retraites : perspectives 2020 et 2050 » - Troisième rapport du Conseil d'orientation des retraites, 2007

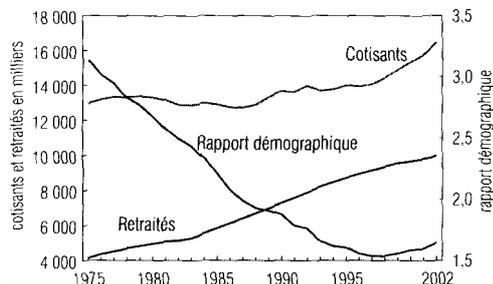
- 4) Imaginons la situation suivante dans un pays :
- taux de cotisation moyen : 9% du revenu moyen d'activité
 - revenu moyen d'activité : 1 500 euros
 - Nombre de cotisants : 20 millions
 - Pension moyenne : 1 400 euros
 - Nombre de retraités : 14 millions

Ce pays versent-ils plus de pensions qu'il ne reçoit de cotisations ?

- 5) Dans le cas où le taux de cotisation dans un pays est inférieur au taux de cotisation moyen nécessaire à l'équilibre financier, quelles différentes solutions peuvent-elles a priori être trouvées pour revenir à l'équilibre financier ?

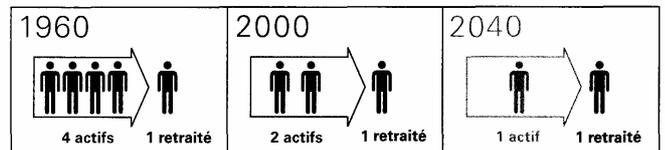
DOCUMENT 4 : A l'origine des problèmes de financement : évolution démographique et chômage

Cotisants, retraités et rapport démographique* du régime général [2]



* Nombre de cotisants/nombre de retraités. Effectifs au 31 décembre.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COTISANTS PAR RETRAITÉ



Sources : Conseil d'Orientation des Retraites (COR)

L'évolution du nombre de chômeurs affecte aussi l'équilibre financier. En effet, les chômeurs ne cotisent pas effectivement pour le système de retraite, même si le temps passé dans cette situation est comptabilisé comme une période de cotisation. Ainsi, une personne ayant connu 4 années de chômage au cours de son existence n'aura pas à travailler quatre années de plus pour pouvoir prendre sa retraite. Cela réduit donc les recettes de la sécurité sociale, du montant des cotisations des chômeurs (non perçues du fait qu'ils sont au chômage).

- 6) Combien y a-t-il environ de cotisants en 2002 ? Quel est le rapport démographique en 2002 ? Que signifie-t-il ?
- 7) Comment peut-on expliquer l'évolution du rapport démographique ?
- 8) Pourquoi, dans un système de retraite par répartition, cette évolution pose-t-elle des problèmes de financement ?
- 9) Pourquoi l'accroissement du nombre de chômeurs pose-t-il des problèmes de financement ?

DOCUMENT 5 : Les solutions possibles au problème du financement des retraites... et leurs limites

- Augmenter les cotisations sociales → (?) des recettes de la sécurité sociale → (?) des problèmes financiers
 - ⇓
 - (?) salaires nets
 - ⇓
 - (?) pouvoir d'achat
 - ⇓
 - (?) consommation
 - ⇓
 - (?) des ventes des entreprises
 - Augmenter la durée nécessaire de cotisation → (?) du chômage des jeunes actifs
 - ⇓
 - (?) des recettes de la sécurité sociale et (?) des dépenses de retraite
 - Baisser les pensions de retraite → (?) pouvoir d'achat des retraités → (?) consommation des retraités → (?) des ventes des entreprises → (?) de l'emploi → (?) des recettes de la sécurité sociale
 - Relancer la natalité → (?) de la population active future → (?) des recettes futures de la sécurité sociale
 - ⇓
- Le problème est que c'est une solution qui ne résout pas les problèmes à court terme, et qu'elle n'est pas facile à mettre en œuvre (comment inciter les jeunes à faire plus d'enfants) ?
- Relancer l'immigration → (?) de la population active → (?) des recettes de la sécurité sociale
 - ⇓
- Le principal problème est alors politique : faire accepter à toute la population une relance de l'immigration.
- Augmenter les charges financières pesant sur les entreprises → (?) des recettes de la sécurité sociale
 - ⇓
- (?) des coûts de production des entreprises → risque de délocalisation de l'activité à l'étranger → (?) des emplois en France → (?) des recettes de la sécurité sociale
- 10) Remplacez les points d'interrogations vers des flèches vers le haut (augmentation) ou vers le bas (diminution) de manière logique

DOCUMENT 6 : La réforme mise en place en France en 2004

| | Avant la réforme Fillon de 2003 | | Après la réforme Fillon | |
|---------------------------------|---|---|--|--|
| | <i>Privé</i> | <i>Public</i> | <i>Privé</i> | <i>Public</i> |
| Durée de cotisation | 40 ans | 37.5 ans | D'ici 2012, la durée est portée à 41 ans. Elle augmentera ensuite en fonction de l'espérance de vie | |
| Age de départ | A partir de 60 ans | A partir de 60 ans. Cet âge est abaissé à 55 ans ou 50 ans pour les fonctionnaires en service « actif » (policiers, infirmières, pompiers...) | Sous certaines conditions, les salariés ayant commencé à travailler à l'âge de 14 ans ou de 15 ans | |
| Décote | Les salariés n'ayant pas cotisé les 40 années voient leur pension de retraite diminuer de 10% par année de cotisation manquante. | Pas de décote. | A partir de 2013, la décote devrait passer à 5% par année manquante. | Décote progressivement mise en œuvre sur 10 ans pour atteindre 5% en 2013. |
| Surcote | Pas de pension de retraite supplémentaire si la personne travaille plus longtemps que la durée nécessaire pour avoir une retraite à taux plein. | | Les salariés qui travailleront au-delà de 60 ans et du nombre d'années nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein bénéficieront d'une majoration de leur pension de 3% par année supplémentaire travaillée. | |
| Rachat d'années d'études | Impossible | | Possibilité de « racheter » l'équivalent de trois années d'études, qui compteront alors comme des années de cotisation. | |

- 11) Quelles ont été les principales mesures prises pour réformer le système de retraite française ?
- 12) Dans quelle mesure cette réforme permet-elle de réduire le problème financier présenté dans le document 2 ?
- 13) Quel impact cette réforme risque-t-elle potentiellement d'avoir sur le chômage des jeunes ? Pourquoi ?
- 14) Selon vous, quelles difficultés peuvent se poser à la poursuite de l'activité de travailleurs déjà âgés ?

DOCUMENT 7 : Vers un nouvel allongement de la durée de cotisation ?

Cette nuit, les députés ont achevé l'examen des 72 articles qui composent le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2008.

Retraites : 41 ans de cotisations

C'est sans surprise, annonce Le Parisien/Aujourd'hui, que la Commission de garantie des retraites a rendu ses conclusions : les "salariés du privé et fonctionnaires vont devoir cotiser quarante et une annuités en 2012 pour pouvoir toucher une retraite à taux plein".

Comme le confirme La Tribune, cette instance a validé, "à raison d'un trimestre supplémentaire par an entre 2009 et 2012", la durée de cotisation suggérée par la loi Fillon de 2003. Le principe de cette loi consiste à "mesurer les gains d'espérance de vie à échéances fixes, et à les répartir équitablement entre vie professionnelle et vie à la retraite", explique le quotidien économique. Or, selon les estimations de l'Insee, cette espérance de vie à 60 ans doit passer de 23,21 ans en 2009 à 23,74 ans en 2012, indiquent à leur tour Les Echos. Par conséquent, l'avis rendu hier par la Commission de garantie conclut qu'une cotisation de 41 ans "permet de maintenir constant le rapport constaté en 2003 entre durée d'assurance et durée moyenne de retraite".
Frédéric Lavignette « Suspicion », 30/10/2007, http://www.mutualite.fr/actualites/toutes_les_infos/revues_de_presse/suspicion

- 15) Pourquoi, selon vous, le conseil d'orientation des retraites propose-t-il un nouvel allongement de la durée de cotisation ?

DOCUMENT 8 : Le système de retraite par capitalisation

Ce système ne repose pas sur la solidarité. Il fonctionne selon un principe individualiste : au cours de sa vie active, une personne doit se constituer une épargne, qu'il utilisera durant sa période de retraite. Cette somme est placée, le plus souvent à la Bourse, afin de se valoriser au cours du temps. Il n'y a pas de redistribution, ni entre générations, ni entre individus. Selon les partisans de ce système, il dispose de deux avantages principaux :

- Il est fondé sur l'idée de mérite : chacun reçoit une somme correspondante au niveau de son effort d'épargne fourni durant sa vie active. Il s'ensuit donc une responsabilisation des individus, qui ne peuvent compter que sur eux-mêmes
- Les individus ne sont plus dépendants des autres : ainsi, si, l'évolution démographique mène à une régression du nombre d'actifs lors de la génération à venir, le problème de financement des retraites ne semble a priori pas se poser.

Ce système est en partie mis en place dans les pays d'inspiration économique libérale, tels que les Etats-Unis. Il pose néanmoins trois problèmes principaux :

- Dans ce système, les plus pauvres, durant leur vie active, ne disposent pas des moyens financiers pour se financer une retraite
- Si l'inflation est forte, la valeur de l'épargne constituée tout au long de l'existence diminue : 100 euros épargnés aujourd'hui ne vaudront plus grand chose dans 40 ans ! Il faut donc que le placement financier réalisé fasse plus que compenser la perte de valeur de la monnaie due à l'inflation.
- Comme l'épargne est placée en Bourse, en cas de Krach boursier, la valeur du capital se réduit d'autant... et le montant futur de sa retraite aussi !

- 16) Quelles sont les principales différences existantes entre les deux systèmes de retraite existants ?
- 17) Lequel vous semble le plus « juste » ? Pourquoi ?

SCHEMA DE SYNTHESE SUR L'ENSEMBLE DU TP

18) Associez à chaque lettre un des termes suivants : retraites, natalité, démographique, l'immigration, cotisation, solidarité, travaillé, retraités, krach boursier, pauvres, responsabilisation, inflation, capitalisation, actifs, répartition, réduire, augmenter, mérite

